ÉCOLE DE TECHNOLOGIE SUPÉRIEURE (ÉTS)

RAYONNEMENT

Politique d'attribution du Prix d'excellence du rayonnement de la science en français

ADOPTION	RÉSOLUTIONS
Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date.	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
MODIFICATIONS	**RÉSOLUTIONS**
Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date.	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
ABROGATION	**RÉSOLUTION**
Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date.	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

L'ÉTS se veut une communauté universitaire diversifiée et respectueuse et c'est pourquoi cette Politique a été rédigée en privilégiant un langage épicène partout où cela était possible, tout en s'efforçant de ne pas alourdir le texte.

SECTION 1 – DISPOSITIONS INITIALES

Par l'attribution du Prix d'excellence du rayonnement de la science en français, l'ÉTS souhaite reconnaître et valoriser la contribution exceptionnelle des personnes du corps professoral à la diffusion, à la promotion et à l'avancement des connaissances scientifiques et technologiques en langue française. Le prix vise à reconnaître l'excellence des activités de vulgarisation, encourager le rayonnement du français scientifique et souligner les initiatives favorisant l'accessibilité des savoirs en français.

1.1. CHAMPS D'APPLICATION

Ce prix annuel s'adresse à une personne du corps professoral (professeur(e) régulier(e) et professeur(e) enseignant(e)) dont le dossier démontre une contribution soutenue et significative au rayonnement de la science en français.

SECTION 2 – NATURE DU PRIX ET CRITÈRES D'ATTRIBUTION

Les candidatures sont évaluées en fonction de la qualité, de la portée et des retombées des réalisations, ainsi que de la constance de l'engagement démontré au fil du temps. Le jury considère notamment les critères suivants :

2.1. Production et diffusion de contenus scientifiques en français

Contribution à la diffusion des connaissances scientifiques en français par la publication ou la production de contenus tels que des ouvrages, articles, chapitres de livre, ressources pédagogiques ou guides techniques.

NON OFFICIELLE

2.2. Vulgarisation et communication scientifique

Contribution à l'accessibilité des connaissances scientifiques auprès de publics variés par la réalisation d'activités de vulgarisation et de communication en français, notamment des conférences, interventions médiatiques, balados, vidéos, ateliers ou événements de culture scientifique destinés à divers publics.

2.3. Leadership et influence

Contribution au rayonnement de la science en français par l'exercice d'un rôle de leadership dans des projets, réseaux, organismes ou initiatives structurantes favorisant la promotion, la diffusion et la valorisation des connaissances scientifiques et technologiques**.**

SECTION 3 – ADMISSIBILITÉ

Toutes les personnes du corps professoral de l'ÉTS sont admissibles. Une personne peut recevoir ce prix un maximum de deux fois, à condition qu'au moins dix (10) ans se soient écoulés entre deux distinctions.

SECTION 4 – MODALITÉS

4.1 Valeur du prix

Le prix est d'une valeur de 7 000 $.

4.2 Dossier de candidature

Le dossier de candidature doit permettre d'apprécier la qualité, la portée et les retombées des réalisations de la personne candidate en lien avec les critères d'attribution prévus à la section 2.

4.2.1 Un texte de présentation d'un maximum de 1 000 mots décrivant les principales réalisations de la personne candidate. Les réalisations soumises doivent couvrir principalement les six (6) dernières années, sans exclure des contributions antérieures jugées déterminantes pour apprécier la constance de l'engagement de la personne candidate. Ce document doit notamment mettre en évidence :

- la nature des réalisations;
- leur caractère distinctif et innovant;
- les publics visés ou rejoints;
- leur portée et leurs retombées;
- leur contribution au rayonnement de la science en français et de l'ÉTS.

4.2.2 Curriculum vitae à jour (abrégé)

4.2.3 Toute documentation pertinente permettant d'apprécier la qualité, la portée et l'impact des réalisations présentées, lorsque celle-ci n'est pas déjà incluse au curriculum vitae. À titre indicatif, cette documentation peut comprendre :

NON OFFICIELLE

- une liste de publications ou de productions scientifiques en français;
- une liste d'activités de vulgarisation ou de communication scientifique;
- des exemples de réalisations ou de productions;
- des données ou indicateurs de portée;
- des lettres d'appui ou de reconnaissance;
- toute autre pièce jugée pertinente à l'évaluation du dossier

SECTION 5 – COMPOSITION DU JURY

Le jury est composé de la manière suivante :

- La personne doyenne de la recherche (présidence);
- La personne directrice de la Bibliothèque;
- La personne directrice du Bureau des affaires professorales;
- Une personne ayant déjà obtenu le Prix d'Excellence du rayonnement de la science en français, ou une personne du corps professorale de l'ÉTS nommée par la personne Directrice exécutive de la recherche et des partenariats (DERP).

Le vote de la personne assumant de la présidence aura une prépondérance en cas d'égalité.

SECTION 6 – ATTRIBUTION DU PRIX

Le jury évalue les dossiers et recommande une personne lauréate. Il peut décider de ne pas attribuer le prix si les candidatures ne démontrent pas un niveau d'excellence suffisant. Le prix est décerné par le Conseil d'administration (CA).

SECTION 7 - DISPOSITIONS FINALES

La présente Politique entre en vigueur dès son adoption par le Conseil d'administration.

NON OFFICIELLE